

On peut soutenir que c'est un bill de stabilisation du revenu et il doit, par conséquent, protéger le producteur qui a une mauvaise récolte ou dont le colza est infesté par les insectes. La critique formulée à l'endroit de la première version du bill, soit qu'il ne tient pas compte des conditions régionales, vaut aussi pour celui-ci. La région comprend tout le territoire de la Commission du blé qui s'étend de la frontière du Manitoba jusqu'en Colombie-Britannique. Toute partie de ce vaste territoire peut connaître une mauvaise récolte, que ce soit dans le désert où je vis au sud et à l'est de Hanna, dans la région de la rivière de la Paix, dans le Sud ou le Nord de la Saskatchewan. La région des lacs du Manitoba a souvent connu des conditions de sécheresse et d'inondation. Ces régions que j'ai mentionnées ne seront pas protégées par le programme de stabilisation parce qu'il est fondé sur un pourcentage des ventes totales. Ainsi, il serait plus avantageux pour ces agriculteurs d'acheter de l'assurance-récolte que de s'en remettre à ce bill.

Un autre point intéressant est l'admissibilité. Dans le dernier bill, la participation était obligatoire. Dans celui-ci, elle est facultative jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1978. Quelqu'un qui n'est pas enregistré à cette date ne peut le faire sans la permission du ministre. Le ministre de la Justice (M. Lang) chargé de la Commission canadienne du blé a souvent été accusé à la Chambre de créer une machine politique sans précédent dans l'Ouest canadien. L'article 16 du bill et sa relation avec l'article 5 aide à établir la machine politique que le ministre essaie de créer dans les Prairies.

**Une voix:** Le ministre devrait avoir honte!

**M. Horner:** Je suis heureux de l'entendre dire d'un ministériel. Cela me permet d'espérer qu'ils finiront par voir clair. On est porté à croire qu'il faut stabiliser les revenus pour renflouer le petit producteur. Le principe fondamental des mesures présentées à la Chambre au long des années a toujours été que le gros producteur peut se tirer d'affaire et que nous devrions faire notre possible pour soutenir les espoirs et les aspirations du jeune agriculteur ou du petit producteur pour qu'il puisse se maintenir. Pourquoi agir ainsi? Dans l'industrie laitière, nous perdons continuellement des agriculteurs. Dans l'industrie du porc, nous perdons continuellement des éleveurs de porc.

Lorsque nous étudierons la mesure au comité, il deviendra évident qu'elle est plus profitable au gros producteur qu'au petit producteur. A mon avis, je ne crois pas que le gouvernement fédéral doive verser 4 p. 100 du produit des ventes brutes à un fond destiné à venir en aide aux gros producteurs. Il serait plus raisonnable de s'attendre à ce que le gouvernement contribue à un fonds qui servira à renflouer ceux qui ont besoin d'aide. Tout producteur vise à agrandir son exploitation.

Comment ce fonds aide-t-il davantage le gros producteur? Le ministre l'a expliqué ainsi: Il faut, dit-il, récompenser le succès, pas l'échec. C'est l'excuse qu'il a donnée au comité qui lui demandait s'il était vrai que ce bill aiderait davantage les gros producteurs. C'est inacceptable, selon moi. La mesure profitera à l'agriculteur prospère, d'âge mûr, qui est bien établi et qui peut maintenir

#### *Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

ses ventes au cours des cinq années précédant une crise. Lorsque celle-ci survient, c'est lui qui obtient le plus gros paiement. Et il ne s'agit pas de \$100 ou de \$200 par mois, comme reçoivent les pensionnés de la vieillesse, mais de milliers et de milliers de dollars. En tant qu'agriculteur, je tiens à encourager les jeunes à s'engager dans l'agriculture et à prendre les risques que cela comporte. Les agriculteurs doivent affronter la grêle, la sécheresse, les inondations et d'autres désastres. J'aimerais donc qu'on adopte une loi qui assure la sécurité dont le petit cultivateur, le jeune cultivateur, a besoin aujourd'hui.

● (1430)

L'orateur qui m'a précédé a justement signalé que le coût du capital n'était pas prévu dans le bill. Il y a quelque temps, nous avons adopté une mesure permettant aux jeunes agriculteurs d'emprunter dans certaines conditions jusqu'à \$150,000. Après avoir emprunté une telle somme, l'agriculteur doit nécessairement vendre sa récolte tous les ans afin de rembourser son emprunt. Si pendant deux ou trois ans consécutifs, les récoltes sont mauvaises, il va, certes, éprouver des difficultés financières graves, n'ayant pu se constituer de stocks. L'agriculteur bien établi qui a payé sa terre et n'a pas à acheter du nouvel outillage agricole est mieux en mesure de faire face aux imprévus.

Il arrive de temps à autre que les agriculteurs ne vendent pas tout leur grain au cours d'une année-récolte ou d'une année civile par crainte de devoir payer trop d'impôt sur le revenu; alors, il se constitue des stocks. Pendant une mauvaise année, leurs ventes se maintiennent et ils peuvent donc obtenir une bien meilleure moyenne au cours des cinq ans précédant une année catastrophique. Les jeunes agriculteurs ne pourront en faire autant. Le bill à l'étude ne leur donne pas l'assurance qu'ils recherchent et que le Parlement pourrait leur donner lorsqu'il les incite à emprunter \$150,000 ou plus pour se lancer dans la production alimentaire.

Le Canada est un pays menacé par de graves problèmes économiques cette année et dans les années à venir. Évidemment, nous avons certains atouts, notamment de pouvoir produire des denrées agricoles. Par le passé, les ventes de céréales ont contribué à améliorer notre balance des paiements et continueront sans doute de le faire dans les prochaines années. Si l'on ne considère que ce seul aspect, le gouvernement a l'obligation de s'assurer qu'un assez grand nombre de jeunes agriculteurs entrent sur le marché. On répète souvent que l'âge moyen des agriculteurs est actuellement d'environ 58 ans, il faut donc manifestement encourager un plus grand nombre de jeunes à prendre la relève et à le faire pour le bien du Canada. Dans le bill à l'étude, je ne vois rien qui puisse encourager les jeunes agriculteurs et les amener à croire qu'en cas de mauvaise récolte ils seront protégés de quelque façon par ces propositions.

Ceci dit, on peut sans doute se demander comment améliorer ce bill. Eh bien, monsieur l'Orateur, avant de l'améliorer il faut d'abord le comprendre dans tous ses détails et, à mon humble avis, moins de 5 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest du Canada pourront comprendre les calculs et les mécanismes que comporte cette mesure.

**M. Gillies:** Il n'y a même pas 5 p. 100 des députés qui le comprennent!